



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DU VAL D'OISE

Direction de la citoyenneté et de la légalité

N° Spécial

21 décembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial Préfecture du Val d’Oise
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

du 21 décembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DU VAL D’OISE	Page
N° A 17.483	21.12.2017	Arrêté inter-préfectoral portant adhésion de l’établissement public territorial Boucle Nord de Seine au syndicat mixte d’assainissement du Val Notre-Dame, pour le périmètre de la commune d’Agenteuil, à compter du 1 er janvier 2018.	3

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LE CITOYENNETÉ ET
DE LA LÉGITIMITÉ

Bureau de l'intercommunalité
et du contrôle de légalité

A 17 - 483

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL

**PORTANT ADHÉSION
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE
AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU VAL NOTRE-DAME,
POUR LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNE D'ARGENTEUIL,
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018**

~*~*~*~*~

**LE PRÉFET DES YVELINES,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

~*~*~*~*~

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE.**

~*~*~*~*~

**LE PRÉFET DU VAL-D'OISE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE.**

~*~*~*~*~

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-18 et L. 5219-5 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mai 1948 autorisant la création du Syndicat intercommunal d'assainissement du Val Notre-Dame ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2007 autorisant la modification de l'article 5 des statuts portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Argenteuil – Bezons (CAAB) à l'assainissement et transformant de ce fait le Syndicat intercommunal d'assainissement du Val Notre-Dame en syndicat mixte ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 8 juillet 2009 portant modification des statuts du syndicat mixte du Val Notre-Dame ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 prenant acte de la dissolution de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons et portant organisation des opérations de liquidation de cet établissement public de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 22 septembre 2016 portant adhésion de la commune de Bezons au syndicat mixte d'assainissement du Val Notre Dame et constatant le remplacement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine à la commune d'Argenteuil au sein dudit syndicat ;

VU la délibération du 22 juin 2017 du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine sollicitant son adhésion au syndicat mixte d'assainissement du Val Notre-Dame, pour le périmètre de la commune d'Argenteuil, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération du 11 septembre 2017 du comité du Syndicat mixte pour l'assainissement du Val Notre-Dame approuvant l'adhésion de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine au syndicat mixte d'assainissement du Val Notre-Dame, pour le périmètre de la commune d'Argenteuil, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'en application du dernier alinéa du I de l'article L. 5219-5 du CGCT, l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine est retiré de plein droit du syndicat mixte d'assainissement du Val Notre-Dame, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'absence de délibération des conseils municipaux des communes de Bezons et Sartrouville vaut avis favorable à l'adhésion de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine au syndicat mixte d'assainissement du Val Notre-Dame, pour le périmètre de la commune d'Argenteuil, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que les conditions de majorité qualifiée requises sont réunies pour autoriser l'adhésion de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine au syndicat mixte d'assainissement du Val Notre-Dame, pour le périmètre de la commune d'Argenteuil, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

SUR proposition de MM. les Secrétaires Généraux des préfectures des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise.

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{ER} : Est autorisée l'adhésion de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine au syndicat mixte d'assainissement du Val Notre-Dame, pour le périmètre de la commune d'Argenteuil, à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au président du syndicat mixte d'assainissement du Val Notre-Dame, à la présidente de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, aux maires des communes de Bezons et Sartrouville. Il sera également publié aux recueils des actes administratifs des services de l'Etat dans les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise.

ARTICLE 3 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : MM. les Secrétaires Généraux des préfetures des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise, Mme la Sous-Préfète d'Argenteuil, Mme et MM. les Directeurs Départementaux des Finances Publiques des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise, M. le Président du Syndicat mixte d'assainissement du Val Notre-Dame, M. le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, MM les maires des communes de Bezons et Sartrouville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le 21/12/2017

Le Préfet des Yvelines
Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé
Julien CHARLES

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Pour le préfet et par délégation
le Secrétaire Général
signé
Vincent BERTON

Le Préfet du Val-d'Oise
Pour le préfet et par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet
Signé
Cécile DINDAR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>